

Julie ATLAN – Jolan GUERNIER – Rudy GUILLOT – Rahma HALILA – Zoé HALLEY

A photograph of a rural settlement. In the foreground, a wide dirt road stretches across the frame. In the middle ground, there are several wooden houses with corrugated metal roofs. One house has a blue and white striped door. To the right, a rusted car shell is visible. In the background, there are palm trees and a cloudy sky. The text 'GROUPE CARBET' and 'EQUIPEMENTS ET ESPACE PUBLIC' is overlaid on the image in white, sans-serif font.

GROUPE CARBET
EQUIPEMENTS ET ESPACE PUBLIC

—
Programme d'Actions

Etat des lieux

L'action que nous proposons se concentre sur deux thématiques majeures : les espaces publics et l'accès aux services publics et à la culture pour l'intégration sociale de Chekepatty à la ville de Saint-Laurent du Maroni.

Espaces collectifs

Un diagnostic de terrain a montré que le quartier de Chekepatty possède des espaces identifiés par les habitants comme partagés. Une typologie d'espaces collectifs peut être établie :

- La **place Chekepatty (terrain de football)** située à proximité du quartier LES, ayant une position relativement centrale à l'échelle du quartier et en marquant l'entrée. Ce lieu particulier est utilisé par les jeunes de Chekepatty et des quartiers alentours comme point de rencontre, de jeu et de pratique sportive. De plus, il est respecté par les habitants au sens où ceux-ci le préservent de toute nouvelle construction. Cet espace sert également de lieu de passage pour les voitures entrant et sortant du quartier. Le sol est défoncé et n'accueille aucun aménagement en dur (poteaux en bois pour les matchs de football, mobilier d'agrément). C'est un lieu qui sert de repère et de site de rassemblement pour les habitants ; c'est d'ailleurs à cet endroit que se sont tenues les réunions de concertation durant l'élaboration du contrat de ville.
- Les **placettes** sont des espaces communs qui sont appropriés et laissés libres de constructions par les habitants. Quelques éléments de mobilier fabriqués par les habitants sont en place (chaises, bancs, tables, éclairage privé à usage public). La végétation (arbres surtout) y est souvent assez présente, et sert de d'ombrage et de protection contre la pluie.
- Les **trois accès à la Crique des Vampires** sont naturellement préservés de toute construction du fait de la montée périodique des eaux. Ces espaces sont pratiqués quotidiennement pour les tâches domestiques (lessive, vaisselle, etc.) mais aussi comme lieux récréatifs (baignade), ce qui pose des questions sanitaires (eau impropre à la consommation utilisée pour laver la nourriture, mélange des eaux de lessive et de vaisselle à l'eau de baignade) et environnementales (produits utilisés nocifs pour la faune et la flore). Ils possèdent des aménagements simples facilitant les usages (pierres servant d'assise, de table, de plongeoir).

Les riverains de ces espaces partagés témoignent d'une intelligence créative et de compétences en matière de gestion, en **assurant eux-mêmes l'aménagement et l'entretien** (taille de la végétation, réparation du mobilier) selon une organisation

communautaire. Cependant, nous avons remarqué que la majorité des espaces communs ne présente **aucun éclairage**, tout comme les cheminements essentiellement piétons qui les relient.

L'ensemble du quartier a une identité paysagère marquée, due tant à sa topographie offrant des points de vue sur la crique et sur toute la partie sud de la ZAC qu'à l'omniprésence de la végétation (bosquets, bords de crique et de ruisseaux, jardins privés et plantations).

En complément de ces observations, les habitants ont exprimé des manques et possibilités d'amélioration des espaces publics :

- **Manque d'espaces de rencontre**, ainsi que d'espaces aménagés pour des usages de **détente, de sport ou de jeux**.
- Besoin d'**aménagements facilitant les usages** des espaces collectifs (revêtement de sol pour éviter son ravinement par temps de pluie, mobilier adapté) ainsi que d'**aide pour l'entretien** de ces espaces.
- Besoin exprimé par les parents de pouvoir garder un oeil sur les enfants qui jouent tout en s'adonnant à leurs occupations, par des **aménagements complémentaires sur un même espace**.
- Fort enjeu d'**insécurité** dû à l'absence presque totale d'éclairage (sauf éclairage privé devant certaines habitations), qui concerne tous les publics du quartier (racket, viols, agressions...). Cet enjeu est couplé au risque accru de blessure dans l'obscurité (topographie, nature glissante et inégale du sol, déchets parfois blessants).
- Volonté de **vivre à proximité de la nature**, un mode de vie qu'ils ne sont pas prêts à sacrifier et qui conditionne la réussite de tout nouvel aménagement au sein du quartier.

L'habitude de vivre ensemble, le respect des aménagements qui leur sont destinés ainsi que l'entretien par le voisinage des espaces partagés sont des forces sur lesquelles s'appuyer pour porter tout nouvel aménagement. Le parti pris est ainsi de s'appuyer sur l'existant et d'accompagner les usages. C'est pourquoi la **dimension participative est primordiale** dans la prise de décision comme dans la mise en place des équipements proposés dans les fiches-action qui suivent.

Equipements et services publics

Les équipements publics existants ou en projet aux alentours de Chekepatty ont été pris en compte dans l'élaboration des propositions. Ces derniers devraient directement toucher la jeunesse, comme le **complexe sportif** à l'étude porté par la CTG ou les **carbets numériques** – carbets ouverts ou fermés en partie disposant d'un accès à internet et de matériel informatique pour certains – portés par Guyane Consult et accolés, à terme, à des aires de jeux pour enfants. Le carbet numérique en construction devant l'école Jacques Voyer – avenue Paul Castaing – sera destiné en premier lieu aux élèves, dont beaucoup vivent à Chekepatty. L'accès aux services numériques est un atout pour favoriser l'intégration sociale et économique des habitants du quartier. Les propositions présentées ici viennent donc **soutenir cette dynamique en développant l'offre à destination de la population jeune en constante augmentation et de la population en situation de précarité**. De fait, des propositions visant à déployer des dispositifs d'accompagnement et d'insertion professionnelle viendront appuyer l'économie locale, visant en particulier la population jeune ou en situation de précarité. De plus, le déploiement dans le quartier de deux arrêts supplémentaires de **bibliobus** – initiative réussie et véritable symbole de la politique culturelle de la commune – est un exemple de l'intégration des activités culturelles et de loisirs à l'échelle du quartier voulue par l'action proposée.

En réponse au dynamisme démographique, les services publics sont en cours de déconcentration sur tout le territoire communal. La programmation de la ZAC Saint-Maurice intègre cet enjeu, notamment par l'ouverture en 2015 de l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS), service de la CTG. Cette unité gère les affaires sanitaires et sociales mais doit être complétée par davantage de services de proximité comme notamment ceux de la CAF ou de Pôle Emploi. Une attention particulière a donc été portée à l'implantation de ces derniers au plus près du quartier via l'établissement d'une maison des services publics. Notre action prend appui sur des projets en cours ou à l'étude, à l'instar de la convention en cours d'élaboration entre la CAF et la municipalité, ainsi qu'avec la CTG et plusieurs associations, pour créer des antennes de ses services dans les quartiers périphériques de Saint-Laurent-du-Maroni. La dynamique actuelle montre ainsi l'attention croissante des acteurs publics pour les quartiers périphériques de la ville, dont certains sont des quartiers d'habitat spontané comme l'est Chekepatty. **Nos propositions s'inscrivent dans la continuité de ce mouvement, en complément et non en substitution des projets existants ou en cours.**

Principes d'aménagement

Suite au constat dressé sur les espaces publics et équipements du quartier, l'action a été orientée autour de deux principes d'aménagement majeurs :

› Identifier et améliorer les espaces publics par une approche participative

- Mettre en œuvre une démarche de concertation globale au début de l'action et à destination de l'ensemble des publics du quartier (âge, sexe). Cette concertation visera à : confirmer quels espaces sont considérés comme collectifs et quels sont les usages existants, délimiter les espaces où se tiendront les aménagements et imaginer les modalités de création des aménagements en fonction des besoins exprimés.
- Renforcer la place des espaces collectifs existants et y développer les aménagements adéquats aux usages actuels ou futurs des habitants.

› Permettre aux habitants une meilleure insertion sociale et professionnelle

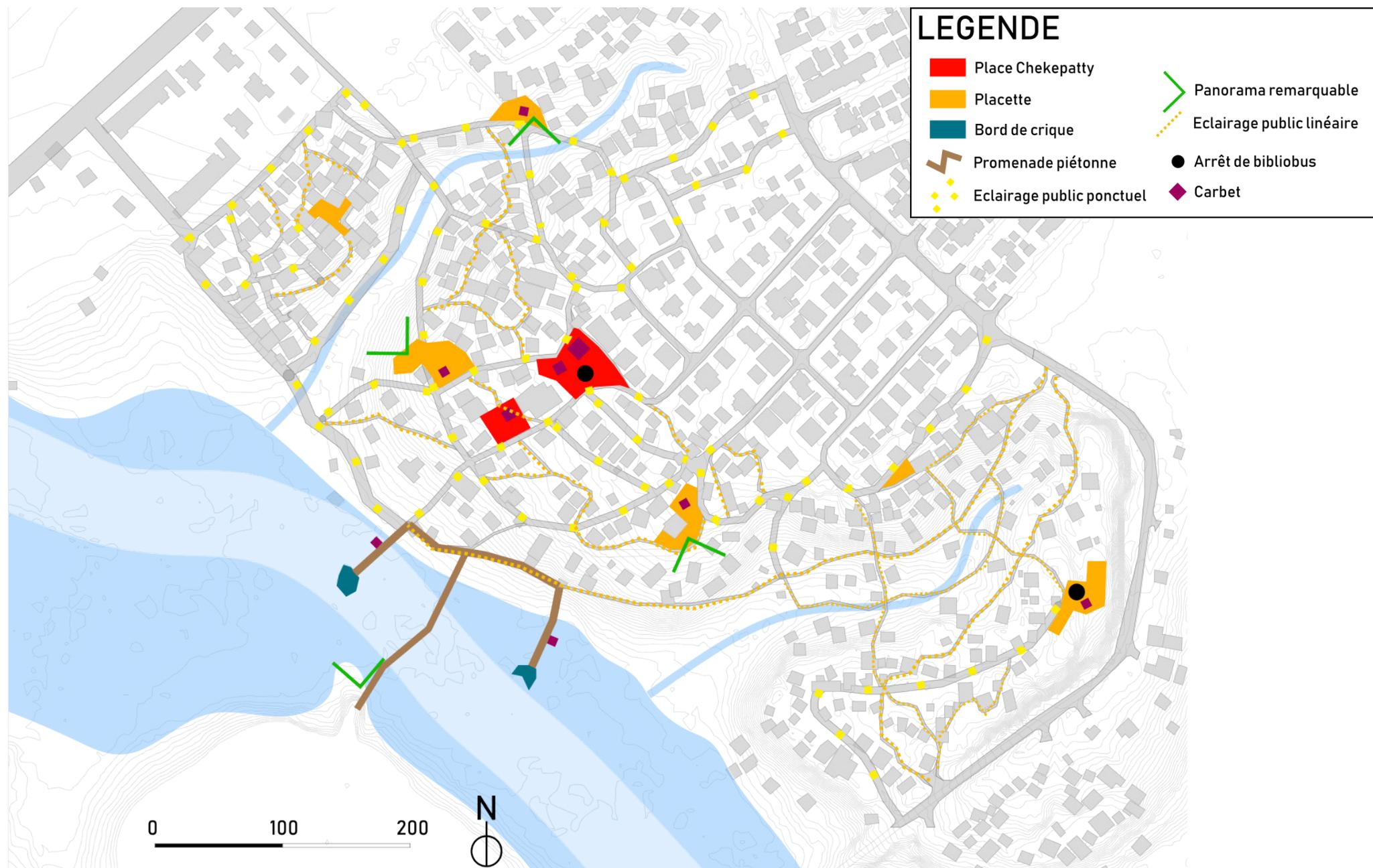
- Aider le développement de la vie culturelle et associative au sein du quartier et accompagner les initiatives locales.
- Renforcer la dynamique en cours de déconcentration des services publics.
- Étendre le réseau d'éclairage public pour des déplacements sécurisés et une vie sociale facilitée une fois la nuit tombée.

Ces principes d'aménagement répondent tous deux à un principe plus général, celui de **valoriser et préserver la qualité paysagère et environnementale du quartier**. De fait, toutes les actions proposées correspondent aux engagements de la charte Eco-Quartier, dans la visée de renouveler ce modèle depuis la Guyane. Spatialement, nos principes se traduisent en des aménagements de trois types : des **placettes** en cœur de quartier, des **accès aux bords de crique** et la **nouvelle centralité de quartier** qu'est l'actuel terrain de football devenu la Place Chekepatty.

Ces axes sont déclinés dans le présent dossier en cinq fiches-action :

- | | |
|--|---------|
| • Action 1 : Place Chekepatty, un aménagement exemplaire | Page 6 |
| • Action 2 : Placettes au sein du quartier | Page 12 |
| • Action 3 : Vie culturelle et associative locale | Page 16 |
| • Action 4 : Éclairage public | Page 20 |
| • Action 5 : Espaces en bord de crique | Page 24 |

Plan d'ensemble des actions à l'échelle de Chekepatty



Phasage des actions

L'ensemble de nos actions débute dans les trois premières années du projet car des résultats sont prévus à court terme. Concernant l'aménagement des placettes et de la place Chekepatty, la première phase est destinée à la concertation avec les habitants puis à la conception des équipements en partenariat avec la population, les associations et les services de la ville. Ces équipements modulaires et légers, ainsi que des carbets, auront été installés au terme des trois ans (**fiches 1 et 2**). Des aménagements légers seront également déployés en bord de crique, pour en améliorer l'accessibilité (**fiche 5**). Au cours de cette première phase, le développement du tissu associatif et de l'économie locale ainsi que le regroupement autour d'un projet stimuleront une dynamique de quartier. Pour cela, l'artisanat local sera valorisé, l'aide à la création d'associations sera déployée et des carbets pouvant accueillir des collectifs seront construits (**fiche 3**). En parallèle, un premier dispositif léger d'éclairage linéaire aérien sera installé sur les axes principaux du quartier. Il est pensé pour s'adapter à l'évolution de la trame viaire et sera connecté au réseau électrique municipal bien qu'il ne soit pas encore enterré (**fiche 4**).

Dans un second temps, à moyen terme, l'éclairage doit être adapté à la trame viaire finale. Il s'agira de déplacer l'éclairage linéaire aérien sur les cheminements piétons et d'équiper les voies carrossables de mâts reliés par un réseau enterré, connecté au réseau municipal en entrée de quartier (**fiche 4**). Dans cette phase, les carbets construits sur les placettes pourront accueillir associations et activités qui viendront renforcer le rôle de chacune (**fiches 2 et 3**). En parallèle et avant la fin des cinq premières années du projet, le carbet de la place Chekepatty – le plus important du quartier – sera construit (**fiche 1**).

Enfin, à long terme, la reconfiguration des bords de crique suivra leur reconsidération comme des espaces de loisirs (**fiche 5**). Les usages domestiques liés à cet espace seront très minoritaires puisque des solutions d'assainissement modifieront durablement l'utilisation de la ressource en eau en cœur de quartier. Pour ce qui est des espaces dédiés à la déconcentration des services publics culturels et sociaux (**fiche 3**), leur planning d'utilisation sera (re)défini suivant les emplois du temps des habitants et agents associés. De même, les services sociaux et associatifs adapteront leurs interventions en fonction des besoins identifiés auprès de la population. Cela permettra, à terme, de justifier la construction d'une maison de quartier (**fiche 1**) sur la place Chekepatty, dont les composantes feront suite aux demandes et initiatives des habitants.

Action	Description	Phase 1 3 ans	Phase 2 5 ans	Phase 3 10 ans
	Concertation			
Place Chekepatty	Action 1 Concertation et travaux d'aménagement de la place Chekepatty			
	Conception et construction du carbet 1			
	Conception et construction de la maison de quartier			
Placettes	Action 2 Conception et aménagement des placettes			
	Consolidation des placettes suivant le schéma d'aménagement final			
Vie culturelle et associative	Action 3 Aménagements pour soutenir la vie culturelle et associative			
	Mise en place des services et des activités			
	Amélioration des services et des activités			
Eclairage	Action 4 Aménagement initial (dispositif léger aérien) de l'éclairage public			
	Adaptation de l'éclairage public à la viabilisation			
Bords de crique	Action 5 Aménagement léger des bords de crique			
	Renouvellement des usages de bord de crique			
	Affirmation de la crique comme espace de loisirs			

Action 1 : Place Chekepatty, un aménagement exemplaire

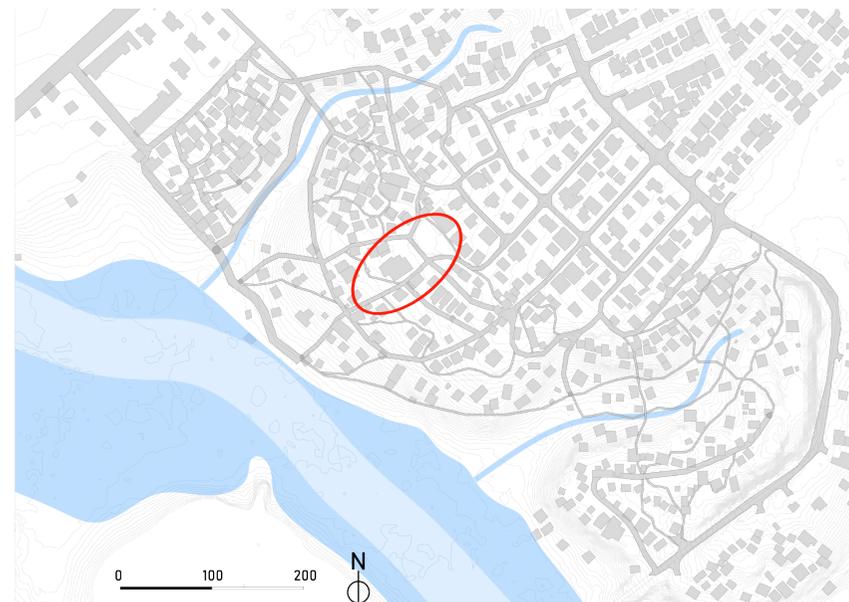
Axe : Identifier et améliorer les espaces publics par une approche participative

Description de l'action

Il s'agit de développer un espace central afin de renforcer les échanges et la cohésion sociale. Cet espace remplit actuellement les fonctions suivantes : un terrain de football, un noeud important pour le passage et la circulation des véhicules et un lieu de rassemblement en cas d'événements (concertation, réunions, événements culturels organisés par des associations...). Ce lieu est caractérisé par le consensus entre les habitants pour le préserver de toute construction. De ce fait, cet espace de près de 2000m² peut devenir la place publique par excellence du quartier.

Cette place se veut offrir un aménagement exemplaire adapté d'une part aux pratiques des habitants et d'autre part aux besoins du quartier et des quartiers voisins. Le programme proposé est évolutif selon le phasage et les besoins actuels et futurs des habitants.

Localisation



Situation existante : Panorama du terrain de football



Source des photos : EUP, 2018

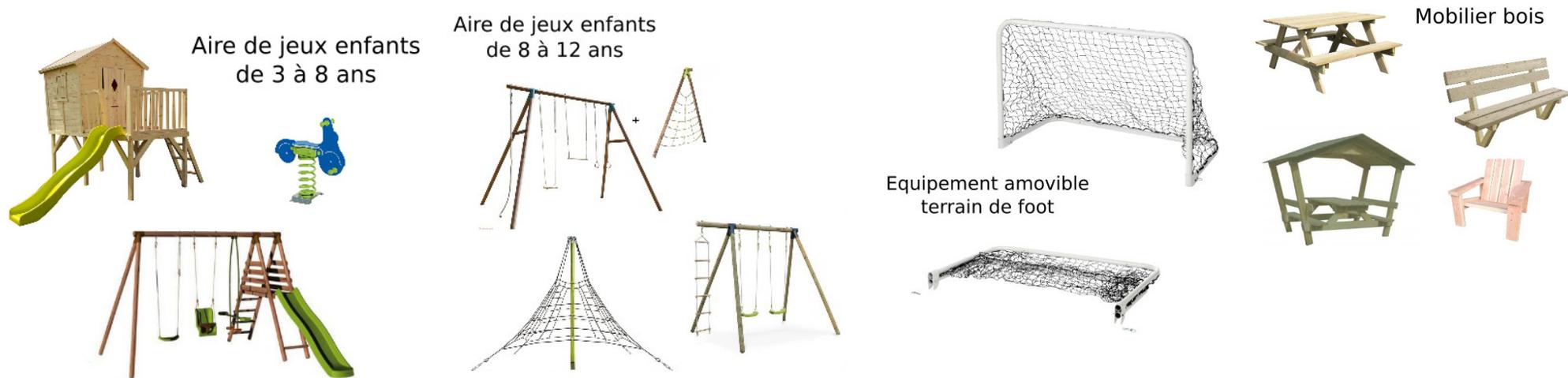
Le projet	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager la place en gardant sa vocation principale de terrain de football et de lieu de rencontre. • Contribuer à une diversification des activités en proposant des aménagements variés et un programme évolutif. L'aménagement de la place se fait par un processus participatif : la vocation des différents carbets implantés sur la place sera définie par un processus de concertation avec les habitants et les usagers. • Mettre en valeur les matériaux et les savoir-faire locaux.
	Résultats attendus	La cohésion sociale et le vivre ensemble sont renforcés en créant un espace de rencontre central réunissant tous les secteurs du quartier de Chekepatty. Les habitants seront encouragés à créer et organiser une variété d'activités sur la place et dans les différents carbets. Un espace adapté est aménagé pour accueillir, d'une part, les services publics déconcentrés et, d'autre part, les ateliers et activités organisés par les habitants. Les services et ateliers mis en place doivent participer à l'amélioration de la vie quotidienne dans le quartier.
	Attention portée à la dimension environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Végétaliser de manière dense les espaces collectifs en plantant des espèces végétales présentes dans le quartier et qui ne demandent pas un entretien régulier. Le choix des essences se fera en concertation avec les habitants. • Intégrer les équipements de loisirs aux espaces verts. • Valoriser les qualités paysagères existantes (ombre et fraîcheur apportées par la végétation, points de vue sur la nature environnante).
	Description des investissements proposés	<p>Programme et description des aménagements (<i>se référer au plan page 11</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terrain de football : la vocation et les dimensions du terrain sont préservées (15x30m). Terrain stabilisé (mélange de sables appliqués en une ou plusieurs couches). Caractéristiques : perméable, souple, stable, utilisation importante, facilite la pratique du football ou d'autres sports toute l'année, permet le stationnement occasionnel du bibliobus sur le terrain et le passage des voitures. • Aires de jeux : deux aires de jeux pour enfants sont programmées sur la place (120m² et 80m²), avec des zones et des jeux répartis selon les âges. Elles seront bordées de bancs ombragés et d'abris pour permettre aux parents de rester à proximité de leurs enfants. Les aires de jeux seront conçues en tenant compte des normes de sécurité pour les enfants (vis coulées pour que la tête ne dépasse pas, protections type protège boulons, peinture EPOXY adaptée, revêtement de sol souple, etc.). • Eclairage collectif ponctuel et linéaire (<i>se référer à la fiche action 3 - Eclairage</i>). • Mobilier urbain. • Carbets et abris : trois carbets et trois abris sont prévus sur la place (<i>se référer au plan pour la désignation</i>). <ul style="list-style-type: none"> • Carbet 1 (70m²) : carbet programmé après consultation des acteurs publics et associatifs. Il pourra être fermé et connecté aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité selon les besoins. Construit en phase 2, il pourra faire office, à terme et après extension, de maison des services publics dans le quartier (selon le foncier disponible à proximité). • Carbet 2 (70m²) : carbet à parois modulaires, pouvant être ouvert ou fermé au besoin pour accueillir des services déconcentrés et activités associatives dès la phase 1. • Carbet 3 (60m²) : carbet à proximité de la place mais en retrait, il pourra accueillir les ateliers organisés par les habitants. En phase 2, après concertation, une laverie pourrait être installée dans ce carbet (<i>voir fiches action du groupe environnement</i>).

Le projet	<p>Description des investissements proposés par phase</p> <p>Phase 1 : Aménager le terrain de football en place (à 3 ans)</p> <p>Etape 1.1 - Concertation avec les habitants (3 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions de concertation avec les habitants pour identifier les usages des carbets et adapter l'aménagement proposé (mobilier, implantation). • Identification des besoins en équipements et des priorités suivant l'âge et le sexe. • Définition des objectifs et élaboration du programme détaillé en concertation avec les habitants pour la place et les carbets 2 et 3. • Enquête sur la pertinence de l'installation d'une laverie dans le carbet 3. • Finalisation de la conception de la place. <p>Etape 1.2 - Travaux d'aménagement (30 mois)</p> <p>Études préalables (6 mois) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études de faisabilité et études techniques (APS / APD / DAO). <p>Co-construction du mobilier urbain (6 mois) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des chantiers d'insertion professionnelle pour la fabrication des équipements et du mobilier. • Achat des équipements importés. • Équipements pensés sous forme de kits modulaires en bois (essences guyanaises) ou en matériaux recyclés (pneus). <ul style="list-style-type: none"> • Aire de pique-nique : tables-bancs en bois couvertes, etc. • Aire de détente : transats et sièges en bois, abris, etc. <p>Mise en œuvre (18 mois) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage du site. • Travaux de terrassement et de remblayage, mise en service du terrain de football. • Aménagement de la place et des abords : <ul style="list-style-type: none"> • Revêtements de sol : terrain de football en sable stabilisé ; aires de jeux en EPDM coulé sur place. • Plantations, mobilier urbain co-construit et préfabriqué et éclairage public. • Construction des carbets 2 et 3. <p>Etape 1.3 - Mise en service des carbets 2 et 3, organisation et gestion (30 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de la population à l'utilisation et à l'entretien des espaces publics et collectifs. • Définition des modalités de gestion et d'entretien du site (par les associations locales, les habitants, la municipalité). • Organisation de la gestion des carbets 2 et 3. • Mise en service des carbets 2 et 3. <p>Phase 2 : Adapter les aménagements à la viabilisation et mettre en œuvre le Carbet 1 (à 5 ans)</p> <p>Etape 2.1 - Conception du Carbet 1 (8 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultation des services publics afin de définir leurs besoins (eau et assainissement, électricité, internet, bureaux, etc.), dans l'optique d'une déconcentration de leurs services dans un carbet au sein du quartier. • Elaboration du programme et des usages du carbet 1. • Conception du carbet 1 : études APS, APD et DAO (6 mois). <p>Etape 2.2 - Travaux : construction du Carbet 1 (18 mois) et mise en œuvre d'une laverie dans le carbet 3 (6 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation de la laverie dans le carbet 3, selon les résultats de la concertation menée à l'étape 1.1.
-----------	--

Le projet	Description des investissements proposés par phase	<p>Phase 3 : Implantation d'une maison de quartier par extension du Carbet 1 (à 10 ans)</p> <p>Etape 3.1 - Conception de la maison de quartier (12 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concertation avec les habitants, services publics et associations pour déterminer la pertinence d'avoir une maison de quartier et ses usages. • Identification du foncier mobilisable autour du carbet 1 pour extension, puis acquisition de ce foncier. • Conception de la maison de quartier (programmation, études). <p>Etape 3.2 - Travaux de transformation du carbet 1 en maison de quartier (24 mois)</p>
Gestion de projet	Durée	<p>Aménagement initial et construction des carbets 2 et 3 (phase 1) : 33 mois. Construction du carbet 1 et de la laverie dans le carbet 3 (phase 2) : 32 mois. Conception et construction d'une maison de quartier en extension du carbet 1 (phase 3) : 36 mois.</p>
	Partenaires	<p>Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Laurent du Maroni Maîtrise d'œuvre : Guyane Consult Gestion et entretien : habitants en phase 1, Ville de Saint-Laurent du Maroni en phases 2 et 3 Animation et concertation : Régie de Quartier, Contrat de Ville (médiateurs)</p>
	Estimation des coûts	<p>Terrain de football : 16 350 € Terrain en sable stabilisé (mélange de sables appliqués en une ou plusieurs couches) : $450\text{m}^2 \times 35\text{€/m}^2 = 15\,750\text{€}$. Deux buts de football et filet : $300 \times 2 = 600\text{€}$.</p> <p>Aires de pique-nique : 4 000 € Tables-bancs pour créer des espaces de rencontre abrités par les arbres : 8 meubles en co-construction via les ateliers d'insertion, à 500€/pièce.</p> <p>Aires de détente (abris) : 11 000 € Trois espaces imaginés pour les habitants souhaitant se retrouver dans un lieu calme et ombragé. En plus des tables-bancs, ajout de transats et de chaises en bois indépendantes, ainsi que d'un carbet pour s'abriter. Par abri, 1 transat et 4 chaises : $3 \times 500\text{€} = 1\,500\text{€}$ pour les transats, $12 \times 50\text{€} = 600\text{€}$ pour les chaises et $3 \times 3\,000\text{€} = 9\,000\text{€}$ pour les abris.</p> <p>Aire de jeux pour enfants – Mobilier : 3 400 € ; Revêtement : 14 000 € <i>Mobilier</i> : kit pour les enfants de 3 à 8 ans comprenant une cabane/toboggan (900€), un portique avec trois types de balançoire différents et un toboggan (750€), deux voitures (ou autre motif) sur ressort (150€/unité). Total : 1 950 €. Kit pour les enfants de 8 à 12 ans comprenant un portique avec balançoire, une corde à noeud, un trapèze et des anneaux (550€), un autre portique avec des balançoires et une échelle (500€), un arbre à singe en corde (400€). Total : 1 450 €. <i>Revêtement</i> : sol en agrégats de caoutchouc (EPDM) coulé sur place, à 70€/m², sur 80 et 120m². Total : 14 000 €.</p> <p>Mobilier divers : 4 500 € Bancs en bois fabriqués en atelier de co-construction : 30 bancs à 150€ installés à côté des aires de jeux, du terrain de football et des carbets.</p> <p>Espaces verts – Estimation : 10 000 € Nombre, type et emplacement des espaces verts à déterminer après études paysagères et concertation avec les habitants.</p> <p>Carbets 1, 2 et 3 : 143 000 € Carbet 1 : 60 000€ ; Carbet 2 : 30 000€ ; Carbet 3 : 25 000€ ; Raccordement aux réseaux : 28 000€.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL ACTION (hors MOUS) : 206 350 €</p>

Gestion de projet	Sources possibles de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Mairie • CTG • Union Européenne (fonds FEDER géré par la CTG et FSE) • Pour des ateliers de formation, le SGAR (Secrétaire Général pour les Affaires Régionales) en charge du PREFOB (Programme Régional d'Éducation et de Formation de Base) Guyane : formation de base des actifs en emploi ou en recherche d'emploi de 2016 à 2020.
	Conditions de faisabilité et risques	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien et propreté de l'espace collectif. • Entretien de la végétation. • Organisation des réunions lorsque les habitants sont dans le quartier : difficile de toucher tout le monde en journée. • Appropriation exclusive des équipements fabriqués pour les espaces collectifs. • Manque de participants aux ateliers d'insertion professionnelle, entraînant un retard dans la production et la mise en place des équipements.

Aménagements proposés



À gauche : aires de jeux pour enfants préfabriquées. Source : Mon Aménagement Jardin.

Au milieu : équipement pour terrain de football. Source : Mon Aménagement Jardin.

À droite : tables-bancs et bancs en bois. Source : ONF.

Plan masse : Place Chekepatty



Source :
EUP, 2018.

Action 2 : Placettes au sein du quartier

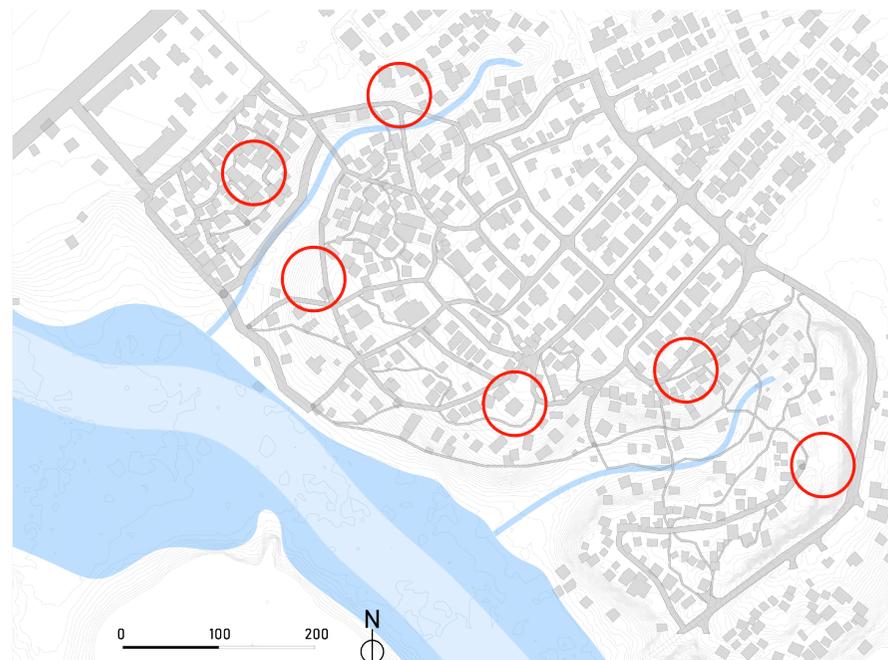
Axe : Identifier et améliorer les espaces publics par une approche participative

Description de l'action

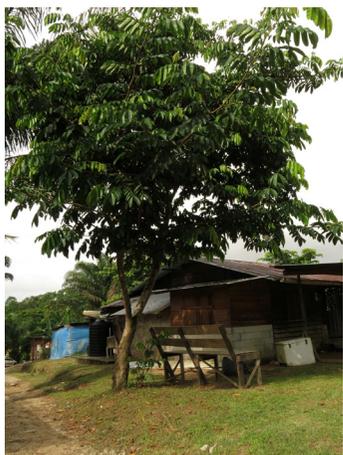
Il s'agit de ré-affirmer la potentialité des espaces identifiés comme collectifs en les aménageant et en proposant une variété d'usages possibles aux habitants. Ces aménagements offriront une meilleure reconnaissance sociale à l'échelle du quartier et de la ville et renforceront la cohésion sociale et le sens communautaire déjà présents au sein du quartier.

L'idée est de proposer, comme point de départ au processus de co-conception, un système de kits modulaires (se référer au schéma de principe page 15). Ces kits offrent une multitude de possibilités pour aménager les espaces, selon la taille et l'emplacement des placettes d'une part et selon les activités souhaitées par les habitants d'autre part. Ces kits seront présentés sous forme de maquettes de modules à placer et associer selon la morphologie de chaque placette. Ensuite, selon les activités choisies par les habitants, les modules seront aménagés avec le mobilier et les équipements sportifs correspondants. Cet aménagement se fera d'abord à travers des ateliers de co-construction et d'insertion professionnelle – utilisant des matériaux recyclés et locaux – ainsi que par le savoir-faire local. Il sera ensuite complété par une série de mobiliers préfabriqués. Le processus de co-conception serait animé et guidé par des architectes et médiateurs. Le processus participatif est nécessaire pour l'appropriation de ces espaces par les habitants, afin de garantir leur maintenance, leur propreté et leur pérennité.

Localisation



Situation existante



- 1- Exemple de mobilier urbain construit et installé par les habitants.
- 2- Exemple d'espace collectif approprié identifié sur le terrain.
- 3- Exemple d'espace collectif à aménager (disposant déjà de bancs et d'éclairage privé à usage collectif).

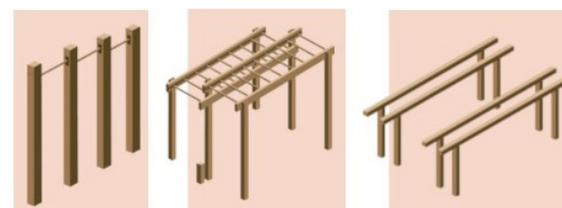
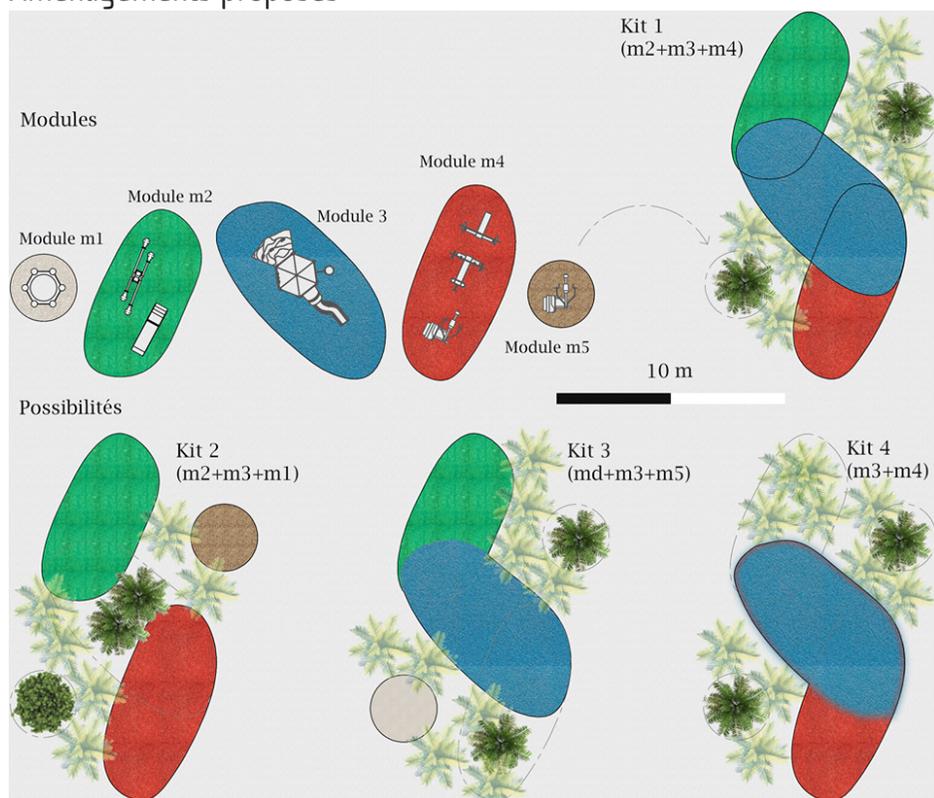
Source : EUP, 2018.

Le projet	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager et améliorer les espaces libres identifiés et espaces collectifs existants en vue de mailler le quartier d'espaces publics de proximité. • Favoriser l'insertion du quartier dans son environnement naturel en mettant en valeur la végétation. • Contribuer à une diversification des usages en proposant aux habitants un système de kits modulaires à adapter à leurs besoins. L'aménagement des placettes se fait par un processus participatif. • Aménager les placettes par des chantiers d'insertion sociale et professionnelle (auprès des publics volontaires, jeunes et/ou les plus précaires). • Mettre en valeur les matériaux et savoir-faire locaux (ateliers de formation, association des artisans du quartier au projet).
	Résultats attendus	Les placettes ont été agrémentées de mobilier urbain – bancs, aires de jeux, agrès sportifs, etc. – fait à partir des ressources locales, selon les résultats du processus participatif. Les modules d'aménagement mis en place sont adaptables selon l'évolution du quartier et des usages. L'aménagement des espaces publics s'est fait par des chantiers d'insertion sociale et professionnelle, portés par la régie de quartier.
	Attention portée à la dimension environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des qualités paysagères existantes (ombre et fraîcheur apportées par la végétation, points de vue sur la nature environnante). • Préservation de la nature présente dans le quartier. • Mise en valeur des espaces verts collectifs existants à travers leur aménagement à minima, pour les rendre accessibles tout en préservant le maximum d'essences végétales (végétation haute et au sol). • Choix préférentiel de matériaux de construction locaux et/ou recyclés.
	Description des investissements proposés par phase	<p>Phase 1 : Conception et aménagement des placettes (à 3 ans)</p> <p>Etape 1.1 - Co-conception des placettes (3 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions de concertation avec les habitants afin d'identifier les placettes (localisation) et les usages qui leur sont associés. • Identification des besoins en termes d'équipements suivant l'âge et le sexe du public et suivant la localisation. • Ateliers de co-conception du mobilier des placettes avec les habitants volontaires, sur la base de kits modulaires proposés en bois ou en matériaux recyclés. Ce mobilier est ensuite complété par du mobilier préfabriqué selon les besoins. <p>Etape 1.2 - Co-construction du mobilier urbain (6 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des chantiers de formation et d'insertion professionnelle pour la fabrication des équipements et du mobilier. • Achat des équipements importés. • Équipements pensés sous forme de kits modulaires adaptables en bois (essences guyanaises) ou en matériaux recyclés (pneus) : <ul style="list-style-type: none"> • Aires de pique-nique : tables-bancs en bois couvertes, etc. • Aires de détente : transats et sièges en bois pensés en fonction de l'ombre offerte par la végétation, abris, etc. • Aires de jeux pour enfants, conçues en tenant compte des dispositifs de sécurité pour les enfants (vis coulées pour que la tête ne dépasse pas, protections type protège boulons, peinture EPOXY adaptée, revêtement de sol amortissant, etc.). • Agrès sportifs. <p>Etape 1.3 - Travaux d'aménagement des placettes (5 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation du terrain (nivellement, défrichage) et traitement des espaces végétalisés (délimitation, sélection éventuelle des essences). • Choix d'implantation du mobilier (en fonction de l'ombre, du point de vue, de la topographie du terrain). • Installation du mobilier urbain au moyen des chantiers d'insertion sociale et professionnelle. <p>Etape 1.4 - Organisation et gestion (3 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des modalités de gestion et d'entretien du site (entre les associations locales, les habitants et la municipalité). • Sensibilisation de la population à l'organisation et à l'entretien des espaces publics.

Le projet	Description des investissements proposés par phase	<p>Phases 2 et 3 : Consolidation des placettes après aménagement final de la trame viaire à l'échelle du quartier (à 5 et 10 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution et renforcement des placettes selon la nouvelle trame viaire (adaptation de leur forme, etc.). • Réimplantation des kits modulaires en fonction de l'évolution du quartier (nouveaux usages des habitants, besoins plus importants, etc.). • Rénovation des revêtements de sol.
Gestion de projet	Durée	Études, co-conception en phase 1 : 3 mois Co-construction, travaux, organisation et gestion en phase 1 : 14 mois
	Partenaires	Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Laurent du Maroni Maîtrise d'œuvre des chantiers d'insertion sociale et professionnelle : Régie de Quartier Gestion et entretien : habitants riverains en phase 1 et 2, services techniques de la Ville de Saint-Laurent du Maroni en phase 3 Animation de la concertation : Régie de Quartier, Contrat de Ville (médiateurs) Partenaires : ONF
	Estimation des coûts	<p><i>Les coûts estimés ci-dessous sont une base pour le lancement du projet et la co-conception. Ils seront amenés à évoluer en même temps que les kits, pensés comme modulaires.</i></p> <p>Kit « Aire de pique-nique » : 2 000 € Tables-bancs pour créer des espaces de rencontre et de pique-nique abrités par les arbres.</p> <p>Kit « Aire de détente » – Mobilier : 1 000 € ; Abri : 3 000€ Espaces pour se retrouver dans un lieu calme et ombragé : transats et chaises en bois indépendantes, possible ajout d'abris (<i>cf. estimation des coûts des aires de détente en Fiche-Action 1, page 9</i>).</p> <p>Kit « Aire de jeux pour enfants » – Mobilier : 2 500 € ; Revêtement : 250 € – Total : 2 750 € <i>Mobilier</i> : Aires de jeux à destination des enfants aménagées, dans la mesure du possible, avec des matériaux recyclés au sein du quartier (par exemple, réutilisation de pneus pour amortir une balançoire horizontale ou pour créer un tunnel suspendu). Le nombre d'équipements proposés varie selon la place disponible, pour un coût total moyen du mobilier d'aire de jeux de 2 500€. <i>Revêtement</i> : sol en gravillons roulés à 5€/m², pour 50 m² par aire en moyenne, soit un coût de près de 250€.</p> <p>Kit « Agrès sportifs pour adolescents et/ou adultes » : 4 000 € Aires de sport avec agrès sportifs en bois (<i>pour le type d'agrès, se référer au catalogue mobilier bois de l'ONF et aux illustrations ci-contre</i>). Nous préconisons de prévoir plusieurs aires de sport afin d'éviter une sur-occupation et une territorialisation de l'activité.</p> <p>Scénario d'aménagement de la phase 1 pour estimation, avec 6 placettes <i>Pour estimer l'enveloppe financière nécessaire, une hypothèse a été faite sur le nombre et le scénario d'aménagement des placettes. Ce scénario sera évoluera suite à la co-conception des placettes.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 kits aire de pique nique • 1 kit aire de détente et 1 kit aire de détente avec abri • 3 kits aire de jeux • 3 kits aire de sport <p>Total : 12 000 + 1 000 + 4 000 + 8 250 + 12 000 = 37 250 €</p> <p style="text-align: right;">TOTAL ACTION PHASE 1 (pour le scénario envisagé, hors MOUS) : 37 250 €</p>

Gestion de projet	Sources possibles de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Saint-Laurent du Maroni • CCOG • CTG • Union Européenne (fonds FEDER géré par la CTG et FSE) • Pour des ateliers de formation, le SGAR (Secrétaire Général pour les Affaires Régionales) en charge du PREFOB (Programme Régional d'Éducation et de Formation de Base) Guyane : formation de base des actifs en emploi ou en recherche d'emploi de 2016 à 2020.
	Conditions de faisabilité et risques	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien et propreté des espaces collectifs. • Entretien de la végétation basse. • Évacuation des carcasses de voiture présentes sur certaines placettes. • Répartition implicite des espaces entre les ménages au sein du quartier venant perturber la mise en place de processus participatif et le limiter à un nombre restreint de personnes. • Organisation des réunions lorsque les habitants sont dans le quartier : difficile de toucher tout le monde en journée. • Appropriation personnelle des matériaux fabriqués pour les espaces collectifs. • Acceptation des voisins immédiats, en particulier du bruit. • Manque de participants aux ateliers d'insertion professionnelle, entraînant un retard dans la production et la mise en place des équipements.

Aménagements proposés



En haut : jeux pour enfants en bois fabriqués en atelier.

En bas à gauche : table-banc en bois couverte.

En bas à droite : différents agrès sportifs en bois.

Source : ONF.

Schéma de principe : système de kits modulaires. Source : EUP, 2018.

Action 3 : Vie culturelle et associative locale

Axe : Permettre aux habitants une meilleure insertion sociale et professionnelle

Description de l'action

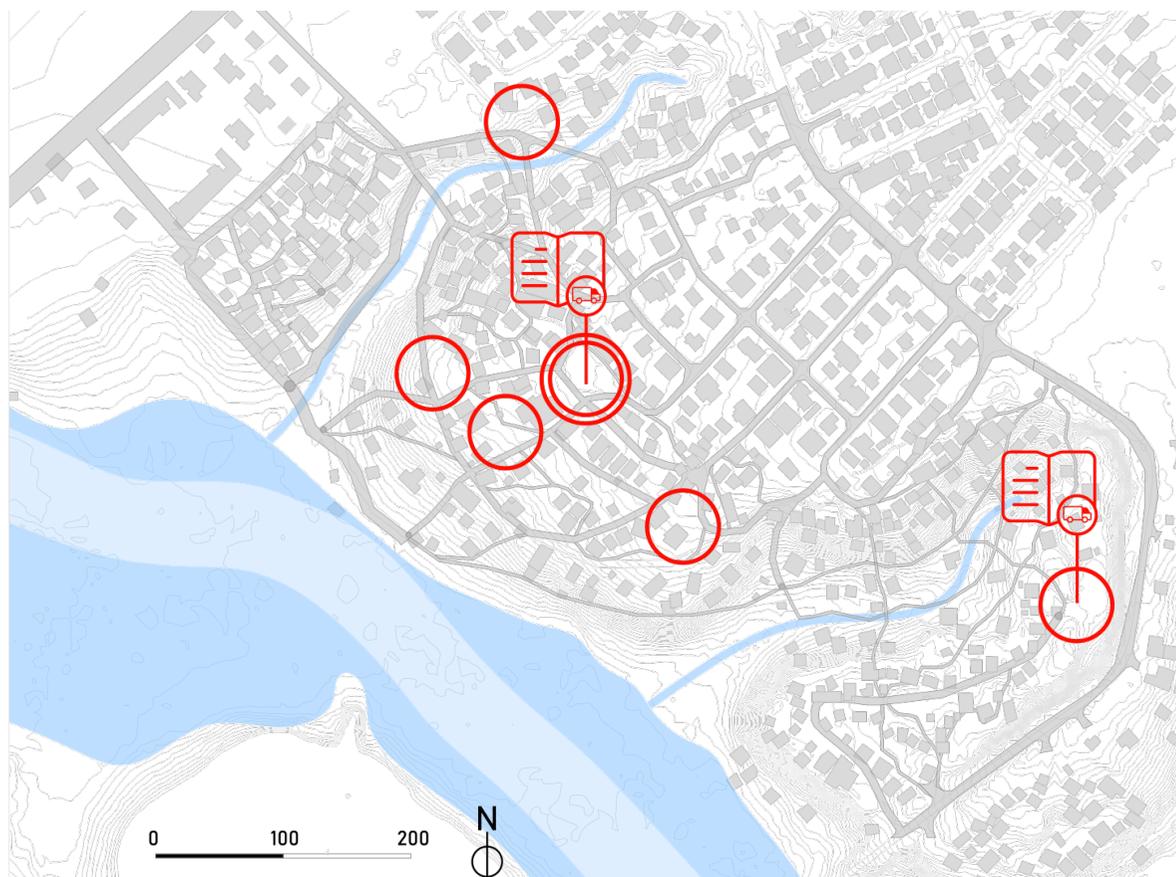
Il s'agit d'ouvrir le quartier au reste de la ville en amenant les services publics en son sein et en y étendant l'offre culturelle, dans la continuité des projets en cours menés par les acteurs locaux.

Le but est, d'une part, de s'appuyer sur les ressources humaines locales pour favoriser la création d'associations. Cela permettra de constituer un réseau de porteurs de projets favorable au renforcement de la cohésion sociale et de faire participer les communautés locales à l'aménagement de leur quartier.

D'autre part, l'extension de l'offre culturelle municipale et l'installation d'infrastructures support pour l'organisation facilitée de manifestations culturelles permettra de valoriser les habitants et leur créativité. Des activités éducatives et culturelles à destination des différentes catégories de population (enfants, adolescents ou adultes, hommes ou femmes, personnes sans emploi, etc.) pourront être proposées par les associations du quartier ou les habitants qui le souhaitent (danses traditionnelles, théâtre, projections, lectures, musique, etc.). Ce développement stimulera les échanges entre les habitants du quartier, les habitants des quartiers environnants et les acteurs associatifs et institutionnels saint-laurentais.

À terme, le développement de la vie culturelle et associative facilitera l'insertion sociale et professionnelle des habitants de Chekepatty.

Localisation



Les arrêts de bibliobus sont situés sur la Place Chekepatty et la placette des mares.

Le projet	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Stimuler le développement d'un tissu associatif à l'échelle du quartier. • Promouvoir l'artisanat local, notamment l'art tembé, et valoriser la transmission des cultures locales. • Mettre à disposition des espaces libres pour des initiatives locales, grâce à la construction de cinq carbets. • Amener les services publics déconcentrés dans le quartier. • Intégrer les populations vulnérables au projet via des chantiers d'insertion sociale et professionnelle.
	Résultats attendus	Des chantiers d'insertion sociale ont permis la création de carbets à travers le quartier, pour la mise en place d'activités soutenues par la communauté locale ou par des associations. L'utilisation des carbets est adaptée en fonction de l'heure et du jour et des aménités à proximité. Des créneaux horaires sont laissés vacants pour permettre aux habitants une appropriation partielle des espaces – enfants, adolescents, adultes, hommes, femmes, etc. Un des carbets couverts de la place Chekepatty a été converti en maison de quartier et accueille des services déconcentrés de la mairie et des services sociaux : accompagnement, aide aux démarches administratives, cours de formation aux outils informatiques, formations diverses pour l'insertion professionnelle, etc. Deux arrêts supplémentaires de bibliobus ont été mis en place dans le quartier et des événements culturels et sportifs sont régulièrement organisés sur la place Chekepatty.
	Attention portée à la dimension environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du quartier par l'intégration paysagère des carbets dans leur environnement.
	Description des investissements proposés par phase	<p>Phase 1 : Mise en place des aménagements (à 3 ans)</p> <p>L'action portera en premier lieu sur la construction des équipements et l'établissement de nouveaux services en favorisant les acteurs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation des deux arrêts de bibliobus (1 sur la place Chekepatty et 1 sur la placette des mares). • Concertation avec les services municipaux sur la future déconcentration de certains services. • Sensibilisation et formation à la création et à la gestion d'une association, via un atelier animé par un agent de développement local. • Prise de contact et concertation avec les artisans locaux (art tembé par exemple) pour des initiatives de promotion de leur art et de formation. • Prise de contact avec les associations locales (du quartier et de la ville) pour l'organisation d'événements culturels (culture orale, théâtre, projections, musique, danses traditionnelles, etc.) et sportifs. • Construction de cinq carbets disposés sur les différentes placettes de quartier, par des chantiers d'insertion sociale (<i>cf. plan d'ensemble p.4 et plan de localisation ci-contre, p.16</i>). <p>Phase 2 : Mise en place des services et des activités (à 5 ans)</p> <p>Une fois les aménagements et les locaux déployés, les services sont amenés dans le quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déconcentration de certains services municipaux dans le carbet principal (carbet 1 de la place Chekepatty), le temps d'une permanence hebdomadaire. • Mise à disposition des carbets pour les associations (formations, activités, événements, etc.), selon un planning prévu en amont. • Installation des ateliers d'artisanat local (dont l'art tembé) dans un des carbets du quartier. • Pérennisation des événements initiés en phase 1 grâce au soutien de la municipalité. <p>Phase 3 : Amélioration des services et des activités (se référer à la fiche-action 1 pour la durée) (à 10 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du carbet principal de la place Chekepatty et de ses services, éventuellement par la construction d'une maison de quartier.

Gestion de projet	Durée	Mise en place des aménagements en phase 1 : 12 mois Mise en place des services et activités : 12 mois à partir de la construction des aménagements pouvant les accueillir (<i>cf. fiches-action 1 et 2</i>)
	Partenaires	Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Laurent du Maroni Maîtrise d'œuvre : Régie de quartier, Guyane Consult Gestion et accompagnement : CTG (ateliers d'aide à la création d'associations), Pôle Emploi (Etat), CAF, associations locales, Contrat de Ville Partenaires : Pôle Emploi (en partenariat avec le conseil départemental, mise en place d'un accompagnement intensif global depuis 2015 pour les demandeurs d'emploi rencontrant des freins périphériques : affectation de 12 conseillers à ce dispositif).
	Estimation des coûts	Mise en place des cinq carbets de 3 x 6m = 20 500 € Pose d'une dalle de béton Structure en bois pays couverte Animation des ateliers de concertation et de formation = 20 000 € TOTAL (hors MOUS) : 40 500 €
	Sources possibles de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Saint-Laurent du Maroni • CTG • CCOG • Union Européenne (fonds FEDER géré par la CTG et FSE) • Pour des ateliers de formation, le SGAR (Secrétaire Général pour les Affaires Régionales) en charge du PREFOB (Programme Régional d'Education et de Formation de Base) Guyane : formation de base des actifs en emploi ou en recherche d'emploi de 2016 à 2020.
	Conditions de faisabilité et risques	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation exclusive des carbets et usages non-désirés pendant les horaires laissés libres. • Nécessité d'avoir des porteurs de projets solides. • Mauvaise gestion des associations créées et/ou échec de l'atelier de formation à la création et à la gestion d'associations.

Aménagements proposés



CARBETS & ABRIS

<p>CARBET CHARPENTE MOISÉE COUVERTURE TÔLE REF SYLV CAR 001</p>	<p>GROUPE SANITAIRE REF SYLV CAR 002</p>	<p>PROMONTOIRE REF SYLV PRO 001</p>	
<p>CARBET SALLE À MANGER / CUISINE REF SYLV CAR 003</p>	<p>CARBET CHARPENTE TRADITIONNELLE REF SYLV CAR 004</p>	<p>ABRI TABLE À FEU REF SYLV ABR 001</p>	<p>ABRI COUVERTURE TÔLE REF SYLV ABR 002</p>

En haut : carbets en bois. Source : Guyane Amazonie.

En bas : modèles de carbets et abris en bois adaptés à la Guyane. Source : ONF.

Action 4 : Eclairage public

Axe : Permettre aux habitants une meilleure insertion sociale et professionnelle

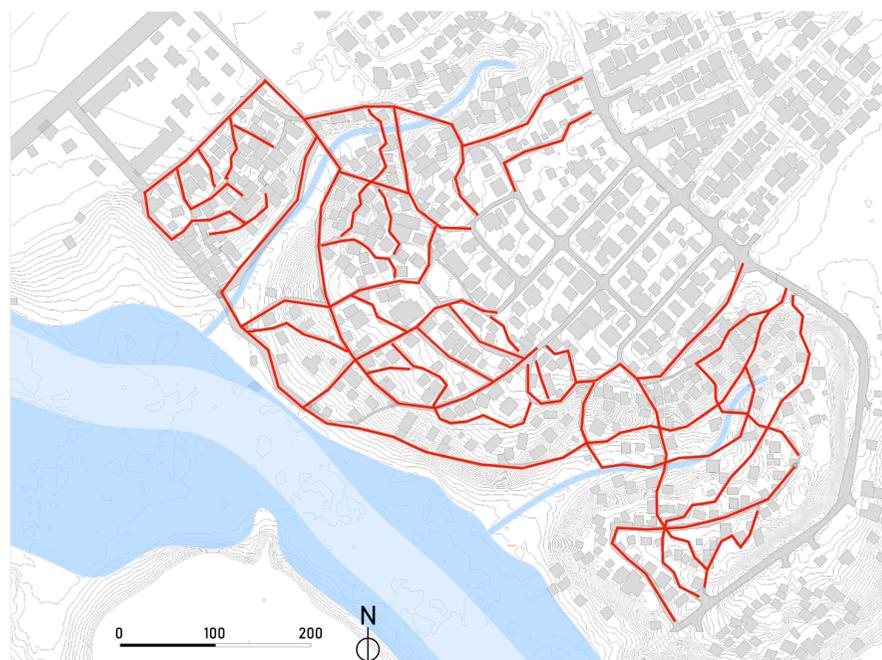
Description de l'action

Il s'agit de proposer des solutions d'éclairage public sur l'ensemble du quartier à court et long terme, pour répondre aux problématiques d'insécurité et d'animation de l'espace public après le coucher du soleil.

D'abord, un dispositif léger d'éclairage linéaire, peu coûteux et rapide à mettre en œuvre, sera déployé sur les cheminements les plus fréquentés. Il permettra de lancer une dynamique d'éclairage du quartier dès la première phase du projet. Ce dispositif sera alimenté via le réseau d'éclairage municipal et complété sur les cheminements secondaires par des kits d'éclairage proposés aux habitants pour éclairer les abords de leur maison – similaires aux stratégies déployées actuellement par les habitants et illustrées ci-dessous.

Dans un second temps, en parallèle de la progression de la viabilisation des voiries, le réseau d'éclairage municipal conventionnel sera étendu aux rues carrossables (réseau d'éclairage enterré et matériel conforme à celui de la ville). Les cheminements piétons seront éclairés par le mobilier léger utilisé lors des premières phases, raccordé lui aussi au réseau d'éclairage municipal.

Localisation



Situation existante



Exemples (cercles rouges) d'éclairage public mis en place par les habitants dans le quartier.

Source: EUP, 2018.

Le projet	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les circulations piétonnes et renforcer le sentiment de sécurité. • Amorcer une intégration du quartier au reste de la ville via l'accès aux services, dont le service d'éclairage. • Proposer un dispositif d'éclairage des axes principaux déployable à court terme, adapté au quartier et connecté au réseau municipal. • Proposer à long terme un éclairage public de toutes les voiries et cheminements du quartier dans la continuité du réseau d'éclairage municipal.
	Résultats attendus	L'éclairage public est apporté dans le quartier et évolue en parallèle du processus de viabilisation par des dispositifs alternatifs à l'éclairage conventionnel. L'éclairage est adapté selon la hiérarchisation des axes de communication. À terme, le quartier sera doté d'un éclairage public conventionnel, en parallèle de l'aménagement des voiries.
	Attention portée à la dimension environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Conception du futur réseau d'éclairage dans le respect des directives du Code de l'Environnement (luminaires performants et économes). • Réflexion sur la pollution lumineuse, par de l'éclairage bas et tourné vers le sol. • Réflexion sur le rôle de la végétation dans l'installation des sources lumineuses (rôle de support, etc.). • Réflexion sur le niveau d'éclairage du quartier pour donner un sentiment de sécurité, sans pour autant gêner les riverains.
	Description des investissements proposés par phase	<p>Phase 1 : Aménagement initial de l'éclairage public (à 3 ans)</p> <p>Le but de cette action est de mettre en place un maillage d'éclairage public léger afin d'offrir aux habitants une solution transitoire avant les premiers travaux d'aménagement de la voirie. Les axes structurants du quartier seront éclairés par un système de leds linéaire aérien, raccordé au réseau d'éclairage municipal et qui se servira de la végétation existante et des habitations comme supports. La place Chekepatty, elle, sera équipée de mâts d'éclairage dimensionnés selon ses besoins et sa superficie. En suivant cette dynamique d'éclairage du quartier, les axes secondaires pourront être éclairés par les riverains volontaires grâce à des kits d'éclairage à installer sur les façades.</p> <p>Etape 1.1 – Études préalables (10 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins et concertation. • Études de faisabilité technique et financière, étude d'éclairage. • Conception des systèmes d'éclairage transitoires et permanents (réseau électrique, matériel, etc.). <p>Etape 1.2 – Installation de l'éclairage linéaire aérien (8 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en conformité du réseau d'éclairage public existant dans les quartiers avoisinants pour extension (aménagement d'une armoire de commande place Chekepatty, changement du schéma des liaisons à la terre et des dispositifs de protection). • Raccordement du réseau d'éclairage public à celui de la ville depuis le quartier des Sables Blancs. • Travaux d'installation de l'éclairage linéaire sur les axes structurants et les placettes pour un total de 1,5 km de voies éclairées. • Travaux d'installation de l'éclairage ponctuel sur la place Chekepatty. • Distribution aux riverains volontaires de kits d'éclairage (appliques lumineuses à accrocher à l'extérieur de l'habitation et raccordées à l'alimentation électrique domestique) comme solution alternative sur les axes secondaires. <p>Phase 2 : Adaptation de l'éclairage public pendant la viabilisation, à moyen terme (à 5 ans)</p> <p>Le tirage de réseaux (<i>cf. fiches-action du groupe Talweg</i>) et l'aménagement progressif de la voirie (<i>cf. fiches-action du groupe Pirogue</i>) entraîne la mise en place conjointe d'un éclairage public conventionnel (mâts d'éclairage et réseau enterré) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extension sous la voirie du réseau d'éclairage municipal enterré, depuis l'armoire de commande située derrière le quartier des Sables Blancs. • Installation des candélabres le long du réseau. • Déplacement de l'éclairage linéaire aérien des nouvelles voies viabilisées vers des voies non viabilisées et non éclairées (cheminements secondaires)

	Description des investissements proposés par phase	Phase 3 - Aménagement final dans le quartier viabilisé, à long terme (à 10 ans) Les rues sont éclairées par du mobilier conventionnel d'éclairage public (mobilier municipal de Saint-Laurent du Maroni). L'éclairage linéaire aérien connecté au réseau municipal est repensé pour équiper les cheminements piétons.
Gestion du projet	Durée	Installation du dispositif d'éclairage léger aérien : 18 mois Extension du réseau d'éclairage conventionnel : en parallèle de l'extension des réseaux dans le quartier (<i>se référer à l'action du groupe Talweg</i>)
	Partenaires	Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Laurent du Maroni Maîtrise d'œuvre : opérateur du réseau d'éclairage public de la ville Gestion et entretien : services techniques municipaux Partenaires, accompagnement, études : ADEME, Association Française de l'Eclairage, Concepteurs Lumière Sans Frontières, LUCI Association (Lighting Urban Community International)
	Estimation des coûts	Aménagement de l'éclairage public léger linéaire : 55 600 € (hors main d'œuvre et MOUS) Linéaire de 2 km, à raison de 440 € les 50 m de bandeau LED. Soit $(2000/50) \times 440 = 17\ 600\text{€}$ + Supports (8 000 €) : 25 600 € <i>Le coût estimé peut varier selon le choix du matériel d'éclairage, déterminé à l'issue des phases de concertation et d'études techniques.</i> Raccordement au réseau d'éclairage de la ville: Installation de 5 coffrets de commande en entrée de quartier, à 4 000 € l'unité (source : AFE, Association Française de l'Eclairage) : 20 000 € Provision pour matériel de raccordement supplémentaire : 10 000 € Aménagement de l'éclairage public conventionnel : 100 000 € (hors main d'œuvre et MOUS) Câblage et chambres de tirage : 10 000 € (hors creusement des tranchées – <i>se référer à la fiche-action "Aménagement voie carrossable" du groupe Pirogue pour les travaux généraux de VRD</i>) Installation des mâts d'éclairage public : 90 000 € <p style="text-align: right;">TOTAL DE L'ACTION (hors main d'œuvre et MOUS) : 155 600 €</p>
	Sources possibles de financement	<ul style="list-style-type: none"> • ADEME • Ville de Saint-Laurent du Maroni • Union Européenne : fonds FEDER géré par la CTG • Fondation EDF
	Conditions de faisabilité et risques	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de vol de l'éclairage linéaire aérien. • Raccordement du réseau à celui d'éclairage public de la ville. • Risque de destruction du matériel. • Coût d'entretien élevé.

Aménagements proposés



En haut : dispositifs légers d'éclairage linéaire aérien.
Source : Deavita.

En bas à gauche : éclairage aérien linéaire, sur câble.
Source : ArchiExpo.

En bas à droite : bandeau led pour éclairage extérieur.
Source : Boulevard des leds.

Action 5 : Espaces en bord de crique

Axe : Identifier et améliorer les espaces publics par une approche participative

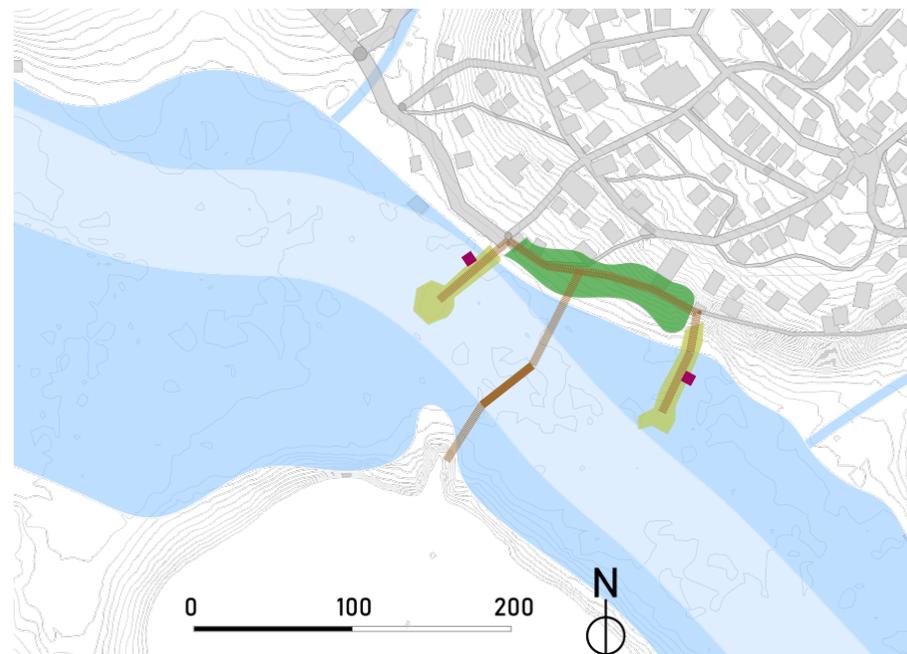
Description de l'action

Il s'agit de développer de nouveaux usages liés aux bords de la Crique des Vampires, en prolongement des actions d'amélioration des conditions d'assainissement des eaux grises dans le quartier et d'accès à l'eau, menées par le groupe Talweg (zones de pédo-épuration, points d'eau en cœur de quartier).

La qualité de l'accès à l'eau dans le quartier devant s'améliorer dans les années à venir, l'idée est d'accompagner les nouveaux usages de loisirs et de baignade par des aménagements légers en bord de crique (en vert clair ci-contre). Ces aménagements étant situés en zone inondable, ils sont pensés de manière à résister aux crues sans pour autant faire obstacle à l'écoulement de la crique.

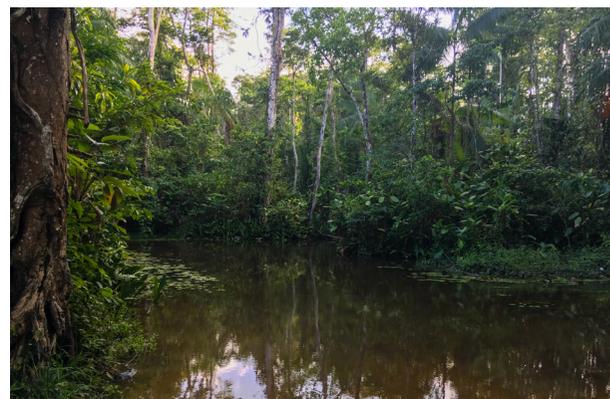
Les nouveaux usages de loisirs comprennent non seulement la baignade et l'accessibilité améliorée à la crique, mais aussi le développement, à long terme, d'espaces de promenade dans la nature connectant les différents points d'accès à l'eau (en vert plus foncé ci-contre). Une passerelle est également prévue afin de créer du lien vers la ZAC Saint-Maurice, de l'autre côté de la crique.

Localisation



En vert clair, accès à la crique aménagés comme espaces de loisirs.
En vert foncé, promenade thématique sur l'ancienne zone de pédoépuration.

Situation existante



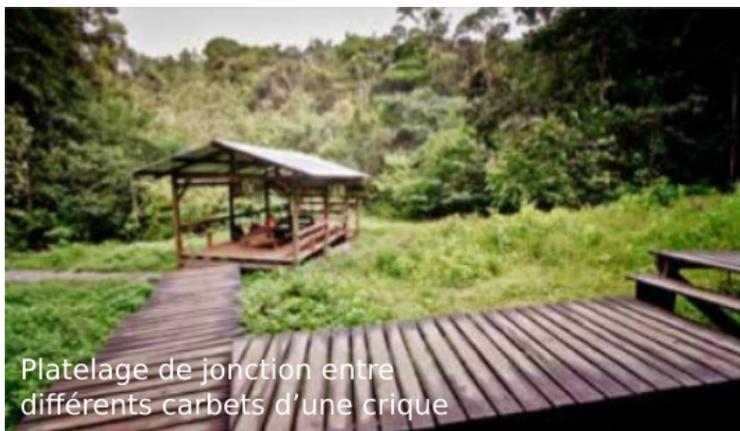
Les bords de crique en contrebas du quartier. Les habitants viennent ici laver leurs vêtements, faire la vaisselle ou se baigner.

Source: EUP, 2018.

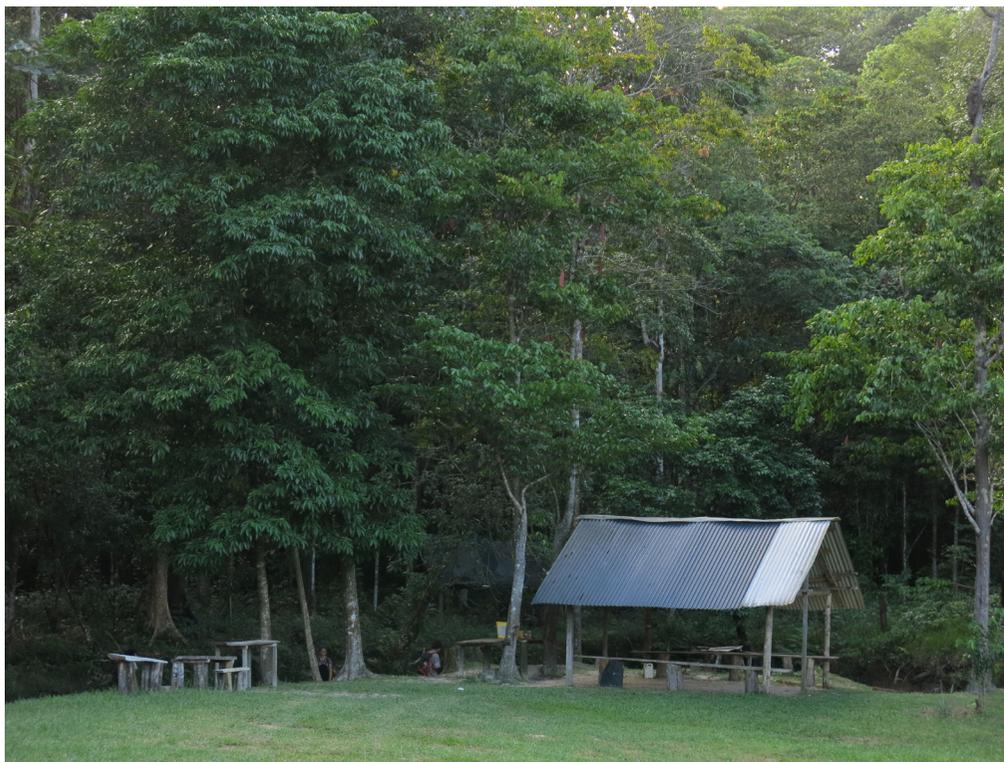
Le projet	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Affirmer la transformation des usages induite par les nouvelles solutions d'assainissement des eaux grises (cf. fiches-action du groupe Talweg). • Offrir un espace de sociabilité et de loisirs à destination des populations jeunes, loin des habitations afin de prévenir des conflits de voisinage. • Créer une promenade piétonne connectant les différents points d'accès à la crique et respectant le dispositif de pédo-épuration. • Préserver la qualité paysagère et environnementale de la crique.
	Résultats attendus	Les espaces en bord de crique sont agrémentés de façon à être accessibles même pendant les épisodes pluvieux. Afin de faciliter la pratique des activités de loisir, un carbet est installé sur chaque espace identifié. Une fois la structure mise en place, le tissu associatif local investit les lieux et y développe des activités. Les espaces en bord de crique sont reliés par une promenade piétonne thématique, respectant la flore et la faune environnante.
	Attention portée à la dimension environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des qualités paysagères des bords de crique en mettant en avant la végétation. • Préservation de l'environnement naturel de la crique. • Limitation des pollutions dues à l'utilisation de produits ménagers dans la crique. • Promotion du lien entre le quartier et la nature et sensibilisation par le biais de la promenade thématique.
	Description des investissements proposés par phase	<p>Phase 1 : Études et premier réaménagement des bords de crique (à 3 ans) L'action à court terme sera portée sur la mutation des usages en bord de crique, en lien avec l'installation des Points d'Eau Non-Potable à usage Collectif (PENPC) à l'échelle du quartier (cf. fiche-action du groupe Talweg). Les usages domestiques, qui seront toujours présents, laissent progressivement place à des usages de loisirs.</p> <p>Etape 1.1 – Études préalables (10 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Enquête sociale sur les usages de la crique</i> • <i>Études de faisabilité et sur les impacts sociaux et environnementaux</i> <p>Cette action commencera dès que les financements pour les études et la mise en œuvre des opérations des phases 1, 2 et 3 seront obtenus. Le but de cette action est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les usages et les pratiques de la population sur les bords de crique, ainsi que leurs besoins. • Identifier les risques naturels liés à la crique et adapter les aménagements en fonction de ceux-ci. • Identifier, en bord de crique, les espaces libres pour l'installation d'aménagements légers et de carbets destinés aux activités de loisir. • Développer des espaces de loisirs qui profitent de l'assainissement de l'eau (zone de pédo-épuration) envisagé par le groupe Talweg. <p>Etape 1.2 – Installation des PENPC (Points d'Eau Non-Potable à usage Collectif) (12 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation des PENPC dans tout le quartier (cf. fiche action groupe Talweg – PENPC). • Diminution de la fréquentation de la crique pour les tâches domestiques. <p>Etape 1.3 – Amélioration de l'accessibilité du bord de crique (1 mois)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recouvrement des accès aux berges par des pierres plates afin d'assurer un cheminement sec en cas de pluie. Les pierres peuvent être immergées sans risque en cas de crue. Elles créent un interface terre/eau pouvant faire office de marche d'accès voire d'assise. <p>Phase 2 : Accompagnement de la transformation des usages de bord de crique (à 5 ans) L'espace libéré par la diminution des usages domestiques permet d'affirmer les bords de crique comme espaces de loisirs (durée estimée : 6 mois).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux bonnes pratiques (déchets, produits ménagers, pollutions) dans la crique (en lien avec l'action PENPC du groupe Talweg). • Installation d'un carbet par accès à la crique et de mobilier propice aux activités de plein-air (tables, chaises, braséro, hamacs, etc.). Chaque carbet, réalisé en bois adapté au contact de l'eau, sera sur pilotis afin de résister durablement aux épisodes de crues. • L'éclairage public linéaire aérien est prolongé jusqu'aux carbets de bord de crique afin d'offrir un lieu de sociabilité nocturne excentré des habitations, et ainsi faciliter le vivre ensemble.

	Description des investissements proposés par phase	<p>Phase 3 : Affirmation de la crique comme espace de loisirs (à 10 ans)</p> <p>Les bords de crique sont quasi exclusivement associés à une fonction de loisirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une promenade piétonne thématique sur platelage bois (<i>cf. images de référence ci-contre</i>) est aménagée là où se trouvaient les zones de pédo-épuration, maintenant pensées comme des bandes paysagères. Cette promenade reliera les différents accès au bord de crique en suivant le cheminement de l'eau. (Durée estimée : 12 mois). • Mise en œuvre d'une passerelle piétonne en continuité de la promenade afin de relier la ZAC et de permettre au plus grand nombre de profiter du nouvel espace vert. (Durée estimée : 6 mois).
Gestion de projet	Durée	Réaménagement des bords de crique à court terme : 23 mois Installation des carbets et extension du réseau d'éclairage : 6 mois Mise en œuvre de la promenade piétonne et de la passerelle : 18 mois
	Partenaires	Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Laurent du Maroni Maîtrise d'œuvre : Office National des Forêts (ONF) Gestion et entretien : Régie de Quartier Accompagnement : Régie de Quartier, médiateurs du Contrat de Ville
	Estimation des coûts	<p>Dallage des accès à la crique : 6 300 € Revêtement en dallage, fait par la pose de pierres plates espacées de quelques centimètres afin de permettre la pénétration des eaux de pluie. Elles seront faites d'une pierre dure afin de résister aux crues et décrues successives de la crique. Le dallage prendra la forme d'un chemin d'environ 2 mètres de largeur pour une longueur total de près de 30 mètres. 2m x 30m avec 35€/m² x 3 accès à la crique = 6 300 €.</p> <p>Aménagement des berges : 4 650 € Des pierres d'ornement permettant de s'asseoir mais aussi d'accéder à l'eau seront disposées de part et d'autre de la berge. Un platelage pouvant finir en ponton d'observation permettra une meilleure adhérence en cas de pluie. 10x1m x 35€/m² x 3 accès + 3 platelages de 6m² = 4 650 €.</p> <p>Installation des carbets : 11 550 € 3 carbets sur pilotis + 3 braseros + 3 tables et leurs chaises + 3 hamacs = 11 550 €.</p> <p>Création de la promenade piétonne : 39 750 € Installation d'une passerelle piétonne + chemin piétonnier sur platelage bois largeur 1,5m x longueur 150m + signalétique + aménagement des coins baignade = 39 750€.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL DE L'ACTION (hors MOUS) = 62 250€</p>
	Sources possibles de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Saint-Laurent du Maroni • CTG • Union Européenne : fonds FEDER géré par la CTG • ONF
	Conditions de faisabilité et risques	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de tous les PENPC à l'échelle du quartier. • Renouvellement effectif des usages de la crique. • Risque de pratiques non consenties par tous les habitants et d'appropriation exclusive de ces nouveaux aménagements excentrés. • Risque de non-appropriation de ces espaces nouvellement réaménagés par la population locale.

Aménagements proposés



Platelages bois et aménagements de bord de crique adaptés à la Guyane. Source : ONF, Mobilier bois et aménagements touristiques en Guyane.



Aménagements de la Crique des Cascades, route d'Apatou. Source : EUP, 2018.